

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU SIVOS
Séance du mardi 09 avril 2019 à 19 h 30

L'an deux mil dix-neuf, le 09 avril à 19 h 30, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice PACREAU, Président.

Présents :

M. Patrice PACREAU, M. Jean-Pierre SERVANT, **délégués titulaires de LA RONDE ;**
Mme Gwénola BOUSSATON-COUSIN, Mme Alexandra VACHER GOUX, **déléguées titulaires de ST CYR DU DORET ;**
Mme Annie LOREAU, Mme Myriam LIGONNIERE, **déléguées suppléantes de LA RONDE ;**
Mme Nathalie BOUTILLIER, **déleguée suppléante de ST CYR DU DORET ;**

Excusés :

Mme Stéphanie BOTREL, **déleguée titulaire de LA RONDE ;**
Mme Cynthia FAVREAU, **déleguée titulaire de ST CYR DU DORET ;**
M. Emmanuel TURGNE, **délegué suppléant de LA RONDE ;**
Mme LETOURNEUR Laurence, Mme Lydie GUERIN, **déleguées suppléantes de ST CYR DU DORET ;**

Date de convocation : 03/04/2019

Secrétaire de séance : Alexandra VACHER GOUX

Nbre de membres en exercice : 6
Nbre de membres présents : 4
Nbre de votants : 4

Invitées : Madame Stéphanie VICENZOTTO – Directrice de l'école (excusée)
Madame Fleur LOIZEAU – Directrice de l'accueil de loisirs de La Ronde (présente)

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu réunion du mardi 12 février 2019
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018
- Vote du budget primitif 2019
- Délibération participations communales 2019
- Délibération rembt des frais 2018 au profit de la Mairie de La Ronde
- Convention CLC
- Programme des travaux école 2019
- Questions diverses

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Préambule

Monsieur le Président informe l'assemblée que le point concernant la convention avec le CLC mis à l'ordre du jour de la présente réunion ne pourra être évoqué car celle-ci demande encore réflexion et n'est pas finalisée. Il propose donc de reporter ce point à une session ultérieure.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU du COMITE SYNDICAL du mardi 12 février 2019

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mardi 12 février 2019.
En l'absence d'observations, le Comité Syndical approuve ce procès-verbal.

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Considérant que Madame Gwénola BOUSSATON-COUSIN, Vice- Présidente, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,
Considérant que Monsieur Patrice PACREAU, Président, s'est retiré et a quitté la salle afin que l'assemblée procède au vote du Compte Administratif,
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, vote le Compte Administratif 2018 et arrête les comptes comme suit :

-	Recettes de fonctionnement	375 512.58 €
-	Dépenses de fonctionnement	338 342.90 €
	Excédent de fonctionnement	37 169.68 €
-	Recettes d'investissement	67 035.96 €
-	Dépenses d'investissement	95 644.62 €
	Déficit d'investissement	28 608.66 €

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, vote le Compte de Gestion 2018 dressé par le comptable du trésor et décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent	37 169.68 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	28 608.66 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	8 561.02 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	28 608.66 €

4 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – PROGRAMME DES TRAVAUX 2019

Monsieur le Président informe l'assemblée des éléments qui vont impacter certains articles du budget 2019 et dont il faudra tenir compte pour le vote :

- le maintien des 7 classes à la rentrée 2019

- la baisse de l'effectif des élèves (154 contre 171 cette année)

- l'abandon de la réforme des rythmes scolaires (retour à la semaine de 4 jours, suppression des TAP)

- l'arrêt du versement du fonds d'amorçage

- la volonté pour les communes de maîtriser leur participation et de stabiliser le coût moyen par élève autour de 1 600 € - 1 700 €.

Charges de personnel :

Depuis 2014, la hausse des charges de personnel (40.000 €) provient de l'augmentation des temps de travail suite à la mise en place de la réforme (ATSEM à 35h, personnel de service pour l'accueil de loisirs du mercredi et l'accompagnement des enfants dans le bus)

Concernant les trois ATSEM, les temps de travail libérés par l'arrêt de la réforme, ont été mis à disposition du CLC depuis la rentrée de septembre (4h par semaine pendant 24 semaines, le mercredi) mais cette mesure demeure insatisfaisante.

Il convient donc de revoir les plannings de travail des agents afin de réduire le coût salarial.

Le temps de travail de l'agent en contrat sera réduit, passant de 18h par semaine actuellement à 7h voire 6h annualisé et concernera uniquement la pause méridienne (12h-14h).

Le temps consacré aux tâches d'ATSEM (classe GS/CP) d'un agent technique sera réduit de moitié (8h30-11h30) ; le reste de son temps de travail sera partagé entre l'accueil périscolaire et l'entretien des locaux..

Il sera mis en place un groupe de travail afin de revoir le planning des agents et avec l'objectif de se rapprocher du fonctionnement de 2014 (avant la réforme des rythmes scolaires).

Entretien des bâtiments :

Le budget prévoit la réfection des peintures du réfectoire, de la salle des enseignants, des couloirs d'accès des enfants et du personnel. Les devis demandés concernent d'une part les travaux de peinture et d'autre part la pose d'un soubassement synthétique.

Monsieur le Président propose de prioriser le réfectoire et l'entrée du personnel et des livraisons, avec ou non la pose du soubassement.

Après discussion, le Comité Syndical retient cette proposition avec pose du soubassement synthétique pour un total de 5 359,00 €.

Il convient de prévoir les travaux pendant les vacances d'été, sinon aux vacances d'Automne.

Concernant les stores extérieurs, Monsieur le Président propose pour 2019 de n'en retenir l'installation que pour les 2 classes élémentaires. A ce jour, le projet est toujours en attente de l'accord de la DETR.

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Président présente à l'assemblée le Budget Primitif 2019. Il s'équilibre comme suit :

- Recettes de fonctionnement	373 471.00 €
- Dépenses de fonctionnement	373 471.00 €
- Recettes d'investissement	78 268.66 €
- Dépenses d'investissement	78 268.66 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif de l'exercice 2019.

6 - ETAT DES PARTICIPATIONS COMMUNALES 2019

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite au vote du budget primitif 2019, le montant des participations communales s'élève à la somme de 301 409.98 € et qu'il est réparti de la façon suivante :

- Commune de St Cyr du Doret	: 111 497.34 €
- Commune de La Ronde	: 189 912.64 €

Les participations communales sont divisées en onze mensualités payables au début de chaque mois (voir détail ci-joint).

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide la présente délibération.

7 - ETAT DES FRAIS 2018 du SIVOS au PROFIT DE LA MAIRIE DE LA RONDE

Monsieur le Président informe l'assemblée que certains frais de personnel (secrétariat – salaires - personnel de surveillance cantine ou remplacements) ont été réglés par la Mairie de La Ronde pendant l'année 2018 et qu'il convient d'en effectuer le remboursement.

Le montant des sommes dues s'élève à 31 990.81 € (voir détail ci-joint) :

	Montant
Secrétariat 15 heures / semaine	15 485.30 €
Secrétariat 2 heures/mois (social-paie)	574.15 €
Personnel restaurant scolaire (plonge-entretien)	15 931.96 €
TOTAL A REMBOURSER	31 990.81 €

Afin de ne pas déséquilibrer la trésorerie du SIVOS, Monsieur le Président propose le paiement en 4 mensualités de la somme due.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte de prendre en charge les frais et autorise le Président à en effectuer le règlement auprès de la commune de La Ronde trimestriellement réparti de la façon suivante :

- Avril 2019	: 7 997.70 €
- Juin 2019	: 7 997.70 €
- Septembre 2019	: 7 997.70 €
- Décembre 2019	: 7 997.71 €

Questions diverses

Restaurant scolaire

Pour information, Madame LETOURNEUR est absente du 1^{er} avril au 12 avril 2019 (congés sans solde). Son remplacement est effectué par Madame APPERCE.

Modulaire - salle de motricité

Monsieur le Président informe l'assemblée que des travaux sont régulièrement effectués dans le modulaire et que celui-ci est devenu vétuste. Il faudra envisager son remplacement dans les années à venir ou, s'il y a fermeture d'une classe en 2020, la possibilité de transformer une classe en salle de motricité.

Cour récréation

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une demande a été formulée pour l'installation éventuelle de jeux extérieurs supplémentaires dans la cour de récréation. L'entourage béton autour des arbres se dégrade et devient dangereux, il faut donc en prévoir l'enlèvement pendant les vacances d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.

Le présent P. V. sera affiché à l'école et un exemplaire sera remis à la directrice de l'école. La prochaine réunion du comité syndical sera fixée ultérieurement.

Le Président,
Patrice PACREAU

